



ARRÊTÉ ADG20260273

Direction sports, jeunesse et jumelage, vie associative et manifestations

**SERVICE MANIFESTATIONS
FERMETURE TARDIVE DES DÉBITS DE BOISSONS
FÊTE NATIONALE DU 14 JUILLET 2026**

Le Maire de la ville de Dax,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2212-2,
VU l'arrêté préfectoral du 1^{er} avril 2019, réglementant l'heure de fermeture des débits de boissons dans le département des Landes, et notamment son article 2,
CONSIDÉRANT qu'en raison de la commémoration de la Fête Nationale organisée sur la commune de Dax, il y a lieu d'accorder l'autorisation des débits de boissons de rester ouverts toute la nuit en retardant l'heure de fermeture des débits de boissons, le lundi 13 juillet 2026,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Les débits de boissons sont autorisés à rester ouvert toute la nuit du lundi 13 juillet 2026 au mardi 14 juillet 2026 à l'occasion de la Fête Nationale célébrée sur Dax.

ARTICLE 2 :

L'autorisation est valable pour tous les établissements de la commune.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services,
Monsieur le Commissaire de Police,
Monsieur le Responsable de la Police Municipale,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Envoyé en préfecture le 07/05/2026

Reçu en préfecture le 07/05/2026

Publié le

ID : 040-214000887-20260430-ADG20260273-AR



ARTICLE FINAL :

Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Fait à Dax, le 30 avril 2026

CERTIFIE EXECUTOIRE,
Affiché le 07 MAI 2026



Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax